

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le 22 juin, à 20 heures 45

Le Conseil Municipal de la Commune de NAUVIALE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des réunions.

PRESENTS : COUFFIGNAL, CAMPELS, CARLES-DUBOC, CAVAILLES, CHINCHOLLE, GARDIN, GARROTE, GARY, GUIRAL, PEGUES, RAYNAL, SAULES, SERVIERES Ph, TOURNEMIRE .

ABSENTE EXCUSEE : SERVIERES S.

Madame Colette CHINCHOLLE a été nommée secrétaire de séance.

Batiments Communaux – Rénovation Agence Postale-Bibliothèque

N° 2017-06-22-01

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les devis concernant le projet de rénovation de l'Agence Postale et de la Bibliothèque. Il s'agit d'effectuer une rénovation conforme à l'étude énergétique réalisée par le bureau NR+ en liaison avec le PETR Centre Ouest Aveyron. Ces travaux permettront une économie d'énergie notamment sur le budget chauffage.

Le montant de ces devis s'élève à la somme de :

24 080 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré confirme l'approbation du projet, accepte les devis et le plan de financement.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des travaux :

24 080 €

Demande D.E.T.R. – 30 %

7 224 €

Demande Région 35 %-Rénovation énergétique

8 428 €

Emprunt

8 428 €

Le conseil municipal souhaite un avis favorable à cette demande.

Tarif année scolaire 2017-2018

N° 2017-06-22-02

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modalités de la garderie, de la cantine, des goûters dans le cadre des activités péri-éducatives et du transport du mercredi vers St Cyprien de l'année scolaire écoulée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 13 voix Pour et 1 abstention

Les tarifs suivants pour l'année scolaire 2017-2018 :

GARDERIE

Le prix du service forfaitaire sera de **85 €**.

CANTINE

Le prix du repas par enfant sera de :

3.85 € pour les enfants prenant le repas à Nauviale

3.76 € pour les enfants prenant le repas à Pruines

GOUTERS (4 jours par semaine)

Ils seront facturés :

1^{er} trimestre : 28 € (soit 56 jours à 0.50 €)

2^{ème} trimestre : 23.50 € (soit 47 jours à 0.50 €)

3^{ème} trimestre : 17.50 € (soit 35 jours à 0.50 €)

TRANSPORT du Mercredi

Une participation de **2 €** par enfant et par transport sera demandée.

Recensement population – Nomination coordonnateur

N° 2017-06-22-03

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Afin de mettre en place celui-ci, il y a lieu de nommer par arrêté municipal un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de nommer :

- Françoise BERTRAND, coordinatrice titulaire
- Marie-Hélène CAVAILLES, coordinatrice adjointe

SDIS-Point Eau Incendie

N° 2017-06-22-04

Monsieur le Maire a donné connaissance au conseil municipal de la lettre du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 27 avril 2017 rappelant les obligations des collectivités locales dans le domaine du contrôle technique des points d'eau incendie (contrôle triennal).

La commune de Nauviale doit réaliser le contrôle des appareils de défense incendie, vérifier le bon fonctionnement des poteaux incendie situés sur le territoire communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à faire tout ce qui est nécessaire à ce sujet.